

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze décembre à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 17  
Pouvoir : 5  
Absents : 5

Date de la convocation : 5 décembre  
2019

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy, SULLI Bruno.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :

Magali BEAUVAIS représentée par V DEBIAIS  
Pascal BERGONNIER représenté par C PIAULET  
Maud BRUNIER représentée par JF FRAUDEAU  
Fabienne LAROCHE représentée par D GAUTHIER  
Didier RENAUD représenté par C INGRASSIA

**ABSENTS** : BEUROIS Thierry, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly.

**Secrétaire de séance** : Christine INGRASSIA

### DELIBÉRATION N° 188

**RAPPORTEUR** : Bruno MASSONNEAU

### OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET COMMUNE

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que les crédits engagés en investissement peuvent être reportés sur l'exercice suivant. Il faut pour cela que les engagements soient inscrits sur un article budgétaire déjà ouvert. Il est donc proposé d'ouvrir certains articles budgétaires, sans que cela n'affecte le montant global prévu par opération.

De plus, les membres du conseil municipal sont informés que des travaux d'enfouissements des réseaux électriques et d'éclairage public vont être réalisés et font l'objet d'une demande de subvention ce jour. Les crédits nécessaires n'ayant pas été prévus au budget, il convient d'effectuer une décision modificative avec une augmentation à hauteur de 53 000€ pour cette opération. Cette dépense sera subventionnée à hauteur de 75% du montant HT soit environ 33 000 €.

Il est donc proposé au conseil municipal la décision modificative suivante sur le budget principal de la commune :

**INVESTISSEMENT :****Dépenses****Opération 27 Éclairage public – fonction 0**

Article 2315 Installation matériels et outillages techniques.....+53 000,00 €

**Opération 44 Travaux Bâtiments communaux – fonction 0**

Article 21311 Hôtel de Ville.....+5 000,00 €

Article 21312 Bâtiments scolaires.....+5 000,00 €

Article 21318 Autres bâtiments publics.....-30 000,00 €

Article 2138 Autres constructions.....+20 000,00 €

**Opération 51 Voirie diverse – fonction 0**

Article 2138 Autres constructions .....+16 000,00 €

Article 2151 Réseaux de voirie.....+85 000,00 €

Article 2152 Installations de voirie.....-191 000,00 €

Article 21538 Autres réseaux.....+80 000,00 €

Article 2315 Installation, matériel et outillage techniques.....+10 000,00 €

**Opération 131 Aménagement espaces publics – fonction 0**

Article 2138 Autres constructions .....+ 3 000,00 €

Article 2313 Constructions .....-3 000,00 €

**Recettes**

Article 1328 Autre.....+53 000,00 €

Fonction 0

\*\*\*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**-approuve** la décision modificative N° 4 ci-dessus sur le budget commune**-charge** Mme la Maire de son exécution.**VOTE****UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

